

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019 PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

MAIRIE DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 17 septembre 2019 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, **le 23 septembre 2019 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et, M. BRETON, J. DEBELLEMANIERE, M-F. MIALLET, D. BARI, Adjoint Municipaux et, A. PAUFERT, D. PEAN, T. TEK, M-CH. PERROTIN, A. NOLY, I. FOUILLOT, D. JACQUIN, H. NAJI, M. BAUDRY, J-C. GULOT, Ch. DEVAUX, M. PAQUIS et V. MAILLARBAUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : M. ROUSSELET, (pouvoir J. DEBELLEMANIERE), Adjoint Municipal et C. FRANZINI (pouvoir A. NOLY), F. BERGELIN-YONNET (pouvoir D. JACQUIN), Conseillers Municipaux.

Etait absent excusé mais non représenté : S. CHEVALIER, Conseiller Municipal.

Etaient absents non excusés et non représentés : M. KESSAB, A-L FLETY, A. LAMARCHE et M. ALLIOT, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : A. NOLY

CM/2019/09/01

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, présente les excuses de **Matthieu ROUSSELET**, Adjoint Municipal et de **Céline FRANZINI, Frédérique BERGELIN YONNET, et de Serge CHEVALIER**, Conseillers Municipaux.

et donne lecture des pouvoirs établi par :

- **Monsieur Matthieu ROUSSELET**
en faveur de **Jocelyne DEBELLEMANIERE**
- **Madame Céline FRANZINI**
en faveur de **Annick NOLY**
- **Madame Frédérique BERGELIN YONNET**
en faveur de **Dorothee JACQUIN**

CM/2019/09/02

COMPTE RENDU

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 24 juin 2019.

M. Paquis fait remarquer qu'elle est mentionnée dans un des débats alors qu'elle était absente lors de ce conseil.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOpte le compte rendu de la séance**

CM/2019/09/03

SECRETAIRE DE SEANCE

 Sur proposition de **Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire**

 ■ **Madame Annick NOLY**

à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

Questions diverses : Explications sur travaux avenue Maréchal Lyautey (Ch. Devaux) ; calendrier 2020 des conseils (M. Paquis) ; information situation des pompiers de Gray et réunions de quartiers (M. le Maire).

CM/2019/09/04

AFFAIRES GENERALES – Informations délégations prises par le maire

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée des différentes décisions prises dans le cadre de ses délégations consenties par délibérations n°2014/04bis/03, n°2016/05/06 et n°2017/12/06, depuis la dernière séance municipale.

 ➤ **Services techniques** – Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) – Aucune préemption

Adresse terrain	Prix (€)	Adresse terrain	Prix (€)
8 rue Romé de l'Isle	53 000.00	2 avenue des Capucins	144 000.00
58 fbg des Perrières	87 000.00	7 rue Pierre Paul Prudhon	100 000.00
72 Grande rue	112 500.00	19 quai Mavia	123 000.00
76 fbg des Perrières	75 000.00	2 av. mal Lyautey – 4 rue des Carrières	110 000.00
10 rue Victor Hugo	120 000.00	Rue Mavia	240 000.00
2 rue du marché	10 000.00	4 rue de l'Arsenal	130 000.00
85 Grande rue	35 000.00	ZA Pré Rigny Fontaine	29 992.32
42 av. Général de Gaulle	75 000.00	9 rue Mavia	210 000.00
1 rue petite fontaine	85 000.00	19 quai Mavia	40 000.00
67 fbg des Perrières	161 000.00	Saint Adrien aéroport	900 000.00
3 avenue Jean Jaurès	45 000.00	29 rue Cdt Cécille	116 000.00
11 quai Villeneuve	47 800.00	7 Grande rue	135 000.00

 ➤ **Services techniques** – Dans le cadre de l'aménagement de la salle polyvalente de la halle Sauzay, divers lots ont été attribués suite à l'analyse des offres par le maître d'œuvre de l'opération, le cabinet SOTEB. Les lots retenus sont donc les suivants :

- ✓ Lot terrassement VRD – VELET TP pour un montant de 25 255.00 € HT
- ✓ Lot gros oeuvre – BAI DINO pour un montant de 42 903.06 € HT
- ✓ lot menuiseries – FARON pour un montant de 46 994.65 € HT
- ✓ Lot plâtrerie peinture – BONFILS pour un montant de 38 465.53 € HT
- ✓ Lot carrelage/revêtement soule/faïence - ECR pour un montant de 16 092.42 € HT
- ✓ Lot électricité/courant faible – VOIRIN DENOIX pour un montant de 18 758.00 € HT
- ✓ Lot plomberie sanitaires – GRISOUARD Vincent pour un montant de 6 550.00 € HT
- ✓ Lot élévateur – ERHMES pour un montant de 20 980.00 € HT
- ✓ Lot chauffage/ventilation – GRISOUARD Vincent pour un montant 120 567.00 € HT

 Le montant total des travaux s'élève à *336 565.66 € HT*

 ➤ **Etat civil** – 4 renouvellements et 1 achat de concession
 ➤ **Cœur de Ville** – Attribution marché maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du bâtiment « Superfouille » en halle couverte et école départementale de musique à REACH & SCHARFF ARCHITECTES – 5 rue Jussieu 69002 LYON
 ➤ **Achats** – Consultations de mai à septembre 2019

N°	DESIGNATION	DATE	MONTANT TTC	ATTRIBUTAIRE	DEMANDEUR
13	drapeaux	01-juin	406,80 €	DRAPEAUX UNIC	VOIRIE
16	Coupes sportives	23-juin	52,50 €	SPORT 2000	SEC. DIRECTION
17	Signalétiques Artisans Créateurs	23-juin	103,97 €	SERIGRAPHIE BERGER	COMMUNICATION
19	ordinateur portable théâtre	15-mai	741,60 €	FOUROT	INFORMATIQUE
20	Exposition Titouan Lamazou	11-juin	933,60 €	IMPRIMERIE DU CHÂTEAU	MUSEE
21	exposition muséum	11-juin	235,20 €	LIG	MUSEUM
22	gants	10-juil	156,41 €	DIMO	VOIRIE ATELIERS
23	imprimés Petit permis citoyens	11-juin	141,60 €	DEKLIC	COMMUNICATION
24	contrepoids but transportable	22-mai	858,00 €	SPORT 2000	STADE
25	sortie ACCOLANS du 3 juillet	29-mai	500,00 €	DANH TOURISME	PETITE ENFANCE
27	Bulletin municipal	11-juin	696,00 €	IMPRIMERIE LIG	élus
28	Vidéo projecteur salle du conseil	12-juin	456,60 €	BOULANGER	INFORMATIQUE
29	ventilateurs Gray'ne d'Eveil	20-juin	104,50 €	MR BRICOLAGE	GRAY'NE D'EVEIL
30	Tee-shirt Récréa Gray	11-juil	227,09 €	BERGER SERIGRAPHIE	RECREA GRAY
32	Téléphone port. chantier atelier	03-juil	115,10 €	GEDIMAT	ATELIER
33	Signalisation Gray'ne d'Eveil	11-juil	204,06 €	BERGER SERIGRAPHIE	GRAY'NE D'EVEIL
34	Ordi. portable coord. scolaire	05-août	744,00 €	FOUROT	INFORMATIQUE
35	Ordinateurs état civil	05-août	1 243,20 €	FOUROT	INFORMATIQUE
36	Tableau blanc laqué bureau	06-août	75,90 €	MANUTAN	ST
38	Tailles haies espaces verts	20-août	1 008,00 €	JARDIVAL	VOIRIE
39	Emprunt budget 2019	23-août	300 000,00 €		BUDGET
40	Cisaille école Moïse Lévy	28-août	414,94 €	FOUROT	ECOLE M-LEVY

Cette information n'est pas soumise au vote

CM/2019/09/05

AFFAIRES FINANCIERES – Budget supplémentaire 2019

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* rappelle les différentes étapes intervenant en matière d'élaboration et de vote des documents budgétaires :

- En janvier, **un débat d'orientation budgétaire** a lieu au sein du conseil municipal, afin de définir les projets de l'année. Ce débat ne porte que sur les réalisations envisagées, et en aucun cas sur les inscriptions de crédits,
- En février, vote **du compte administratif** de l'exercice précédent,
- En mars, vote **du budget primitif**, qui permet ainsi d'engager des opérations dès le début de l'année et vote pour **la fixation des taux d'imposition**.

Le projet de budget a été présenté à la Commission des Finances réunie le lundi 16 septembre 2019. Le budget supplémentaire de l'exercice s'élève à la somme totale de – **136 957 €**

Le montant de la **section de fonctionnement** est de – **138 557 €** et celui de la **section d'investissement** de **1 600 €**.

L'avis de l'assemblée est sollicité

JC Gulot fait une intervention plus générale et déclare que cette fois un virage est enfin pris au niveau des investissements....

« Je ne vais pas faire une intervention particulière sur ce BS mais plus généralement sur ce je pense être un virage enfin pris au sujet de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui sera

toujours la première condition d'un investissement sérieux, après un début de mandat où nous avons eu une opposition forte, je dois dire que nos observations sont maintenant prises en compte pour le bien de notre ville.

Donc, notre travail d'opposants porte ses fruits et aussi, je dois le dire, ton évolution très positive en prenant la mesure du poste de premier magistrat.

Le prochain conseil qui sortira des urnes devra je pense continuer et même intensifier le rapprochement commencé à travers les mutualisations avec la com de com pour que tout le Graylois s'y retrouve. Donc pour moi un mieux certain mais attention de ne pas relâcher l'effort ».

Ch. Laurençot remercie l'élue de l'Opposition de reconnaître ce qui a été fait et entend bien ne pas baisser la garde, ne pas relâcher l'effort. Le maire reconnaît que le partenariat avec les institutions comme le Conseil Départemental est très important. Il prend l'exemple de l'inauguration dernièrement de l'aérodrome. Ch Laurençot reconnaît la chance d'avoir des investisseurs comme lui. Il veut poursuivre cet accompagnement et met en avant la restauration du lycée Fertet avec la Région Bourgogne Franche-Comté.

H. Naji reconnaît à son tour qu'au niveau du fonctionnement des efforts ont été réalisés également et ressent la maîtrise financière par rapport à ce BS ; -5% par rapport à l'an passé surtout sur le poste des charges personnel. L'élue de l'opposition constate que cela est dû aux services communs. Il estime que la Ville monte en puissance et souligne les économies faites (ACTP et dotations y participant)

H. Naji reconnaît que l'investissement cette année est très fort, le cœur de ville est inscrit dans ce budget. Pour lui, ce BS 2019 est sincère (par rapport aux travaux de la place Boichut) et cohérent (travaux boulodrome, annexe du stade, apprentis...). Il déclare au maire qu'il prépare la ville à une restructuration mais demande aussi à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

H. Naji tient à remercier le service finances, les élus et l'ensemble des services pour leur contribution et que tout ce qui est fait sera bénéfique aux Graylois.

Enfin, l'élue conclut en disant que jamais Gray-Demain a voté positivement un budget. Pour la 1^{ère} fois, il va le faire car l'équipe municipale a été cohérente et que ce BS est un très bon budget et espère que cela sera de bon augure pour la Ville.

Ch. Laurençot répond que pour lui tout a été dit et conclut en disant que le maître mot aujourd'hui c'est l'intérêt général.

Ch. Devaux fait une remarque sur les travaux de l'aérodrome dont l'un des leviers est le président Krattinger qui s'est engagé sur 30 ans. Un gros flash est fait sur Gray et ses environs et l'élue préconise de prendre tout ce qui sera proposé pour la ville.

Ch. Laurençot termine le débat avec ce mot de la fin : complémentarité = efficacité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** le Budget supplémentaire 2019

CM/2019/09/06

AFFAIRES FINANCIERES – Monument aux morts Place du 4-septembre Travaux de restauration

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire présente au Conseil Municipal les travaux de restauration à entreprendre sur le monument aux morts Place du 4 Septembre, édifié en mémoire des combattants de 1870.

Après consultation, l'entreprise Hory Marçais a été retenue pour un montant de **22 527€ HT**.

Monsieur le Maire propose de retenir le plan de financement prévisionnel ci-après :

Montant total HT de l'opération	22 527€
Financement	
<i>Sollicitation du Souvenir Français</i>	
ONACV (7.10%)	1 600€
Auto-financement	20 927€

L'avis de l'assemblée est sollicité

D. Bari souligne dans le même esprit l'entente entre Messieurs Ch. Devaux et A. Paufert sur ce dossier.

Ch. Devaux lance une réflexion par rapport aux aides possibles et trouve que l'association des anciens combattants ne s'est pas trop investie et espère que le Souvenir Français mettra la main à la poche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les travaux projetés,
- **S'ENGAGE** à concerter les associations patriotiques avant d'engager cette opération pour les aviser du projet de restauration,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au taux maximum auprès de l'ONACV et du Souvenir Français le financement de cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette opération,
- **INSCRIT** ces travaux au budget supplémentaire

CM/2019/09/07

AFFAIRES FINANCIERES – Etude restauration fontaine Saint Pierre Fourier

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire informe le Conseil Municipal que la maîtrise d'œuvre pour l'étude de la restauration de la fontaine St Pierre Fourier a été attribuée à l'architecte Audrey CAPARROS pour un montant de **16 750€ HT**.

Il propose de solliciter l'aide de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté pour le financement de cette étude.

Montant total HT de l'opération	16 750€
Financement	
DRAC Bourgogne-Franche-Comté	5 025€
Auto-financement	11 725€

L'avis de l'assemblée est sollicité

Ch. Devaux demande de combien sera la participation de l'architecte.

D. Bari répond que ce n'est pas une maîtrise d'œuvre mais que cela correspond uniquement à l'étude.

Ch. Laurençot complète en disant que le phasage c'est l'étude, la maîtrise d'œuvre et ensuite la souscription.

Ch. Devaux demande confirmation que la souscription ne sera pas abandonnée.

M. Breton répond que non c'est la procédure à suivre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches pour solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette opération,
- **INSCRIT** cette recette au budget supplémentaire

CM/2019/09/08

AFFAIRES FINANCIERES – Formation BPJEPS – Service Récréa' Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* fait part au Conseil Municipal de la nécessité de financer la formation BPJEPS à un agent travaillant à ce jour au périscolaire Récréa'Gray. Cette qualification est nécessaire pour le bon fonctionnement de ce service.

Il propose de solliciter l'aide de la CAF pour financer une partie du coût de cette formation.

Voici le plan de financement prévisionnel :

Montant total HT de l'opération	1 800€
Financement	
CAF de la Haute-Saône	500€
Auto-financement	1300€

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la CAF pour cette subvention
- **INSCRIT** ces travaux au budget supplémentaire

CM/2019/09/09

AFFAIRES FINANCIERES – Concessions funéraires tarifs 2020

Madame Jocelyne DEBELLEMANIERE, *adjointe à l'état civil* propose à l'assemblée de maintenir les tarifs des opérations funéraires. Ils prendront effet **à compter du 1^{er} janvier 2020**.

CONCESSIONS DE SÉPULTURE	Tarifs 2019	Tarifs 2020
pleine terre pour 15 ans	120	120
pleine terre pour 30 ans	190	190
pleine terre pour 50 ans (caveau)	350	350
pleine terre perpétuelle*	1240	1240
Columbarium pour 15 ans	700	700
Columbarium pour 30 ans	1100	1100
jardin du souvenir (dispersion)	25	25
espace cinéraire pour 15 ans	460	460
espace cinéraire pour 30 ans	570	570
espace cinéraire pour 50 ans	900	900
Cercueil ou urne	80	80
VACATION FUNÉRAIRE	25	25

* droits d'enregistrement : à définir après consultation de la DGFIP

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** le maintien des tarifs ci-dessus

CM/2019/09/10

AFFAIRES FINANCIERES – Tarifs voirie et matériels

Monsieur Denis BARI, Adjoint à l'urbanisme et aux travaux propose la répartition des tarifs voirie et matériel pour l'année 2020. Il propose la répartition ci-après **applicable à compter du 1^{er} janvier 2020** :

	Tarifs 2020
BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE nbre d'ampères	2.96
CIRQUES	
plus de 2.000 places	625.50
de 500 à 2.000 places	312.75
de 100 à 499 places	156.40
moins de 100 places	77.10
Ordures ménagères	
<i>Caution de 310 € pour affichage mobile, encaissée en cas de non respect de la réglementation en vigueur - Caution de 1000 € pour l'emplacement encaissée en cas de dégradation ou de non paiement du droit de place.</i>	
FÊTES FORAINES	
Loterie et métiers similaires	9.55
Manège enfants - de 10 m	84.95
Manège divers de 10 à 15 m	281.10
Manège divers de + de 15 m	468.95
Ordures ménagères	10.70
MARCHÉS ET VENTES SUR TROTTOIRS	
<u>Halle Sauzay</u>	
Marché	
Le mètre linéaire/semaine	1.00
Le mètre linéaire/6 mois	21.00
Brocante	
Le mètre linéaire/mois	1.00
Le mètre linéaire/6 mois	5.00
Emplacement non bâché, le mètre linéaire	
Occasionnel	1.00
Au mois	2.00
Table bâchée dans emplacement	
Au mois, le mètre linéaire	4.00
Voiture magasin	
Occasionnel	6.15
FOIRE MENSUELLE	
Emplacement au mètre linéaire (exposants passagers)	2.00
Abonnement semestriel (le mètre linéaire)	7.20
VÉHICULE EXPOSÉ POUR LA VENTE / La journée	80.00

TERRASSES DE CAFÉS ET RESTAURANTS	
Forfait annuel au mètre carré ; toute fraction de mètre carré est considérée comme équivalente au mètre carré	20.10
ÉTALAGE DEVANT LES MAGASINS	
Forfait annuel au mètre carré	18.80
EMPLACEMENT TAXIS / Forfait annuel	
	76.00
DROIT DE VOIRIE / Echafaudage, encombrement	
Occupation temporaire du sol et du sursol de la voie publique (échafaudage et autres)	
les 10 premiers jours, le mètre	5.05
Au-delà de 10 jours et période de 10	5.75
autres qu'échafaudage	7.30
Affichage mobile (publicité événementiel) - Caution	150.00
Installation chantier (travaux de longue durée)	
De 1 à 30 jours	0.90 cts/m ² /jour
De 31 à 60 jours	0.70 cts/m ² /jour
De 61 à 90 jours	0.55 cts/m ² /jour
De 91 jours à la fin des travaux	0.38 cts/m ² /jour
SANITAIRES - Quai Mavia / Usagers	
	GRATUIT
Parking Grande Rue	
	GRATUIT
MATÉRIELS	
<i>Mise à disposition gratuite associations grayloises, les mairies de la CCVG</i>	
Pour particuliers GRAYLOIS	
barrière, l'unité par jour	3.00
pack podium 2 m x 1 m, l'unité avec caution 470,00 €	5.20
Pour NON GRAYLOIS	
barrière, l'unité par jour	5.00
pack podium 2 m x 1 m, l'unité avec caution 470,00 €	5.20
LOCATION DE VÉHICULE	
A l'heure :	
petit fourgon (type voiture ou camionnette)	15.00
véhicule équipé d'une benne (type petit camion)	20.00
camion nacelle ou camion benne	60.00
INTERVENTION PERSONNEL MUNICIPAL	
A l'heure (hors convention)	35.00
poids-lourd (par h)	60.00
balayeuse sans chauffeur (par h)	60.00
broyeur (par h)	25.00
manuscopie (par h)	50.00

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** la proposition des tarifs ci-dessus

CM/2019/09/11

AFFAIRES FINANCIERES – Acceptation recette vide-greniers 2019

Madame Marie BRETON, Adjointe à la communication et aux affaires générales, informe l'assemblée que le vide-greniers du 4 août dernier a rencontré un franc succès auprès du public, toujours en collaboration avec la *Société Timbrophile Grayloise*, l'*Amicale des donneurs de sang*, la *Croix-Rouge*, *Art'O* et *Syst'm* en qualité d'organisateur. La manifestation a enregistré une recette des droits de place à hauteur de **690€**.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** l'encaissement de cette recette
- **REPARTIT** à part égale aux 5 associations
- **ATTRIBUE** une subvention de ce montant
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à l'article 6574

CM/2019/09/12

AFFAIRES FINANCIERES – Festival « Au Gray des mots » remboursement de frais

Madame Marie BRETON, Adjointe à la communication et aux affaires générales, rappelle à l'assemblée que les 9 et 10 novembre prochains, la Ville de Gray organisera la nouvelle édition de son festival du livre « Au Gray des mots ». A cette occasion, la ville prendra en charge tous les frais de déplacements et d'hébergement des auteurs invités.

L'avis de l'assemblée est sollicité

M. Paquis pense qu'il devrait quand même avoir un chiffre prévisionnel.

M. Breton explique que si l'on met un chiffre prévisionnel même au centime près ce ne sera plus bon.

D. Jacquin lit ensuite le bilan financier de l'année dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des auteurs invités lors du festival du livre « Au Gray des mots »

CM/2019/09/13

AFFAIRES FINANCIERES – Admission en non-valeur

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe le Conseil Municipal que la trésorerie n'a pas obtenu le recouvrement de certaines factures. A sa demande, il est présenté la liste des créances irrécouvrables dressées par le comptable pour admission en non-valeur.

- Exercice 2015-2016-2017 - liste N°3516100232 : divers débiteurs : 604.66 € créances irrécouvrables au compte 6541 « créances admissions en non-valeur » pour un montant de 604.66 €.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTÉ** cette délibération

CM/2019/09/14

AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES – Création d'un service commun
« Direction des affaires juridiques » entre la CCVG et la Ville de Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, expose à l'assemblée qu'en dehors des compétences transférées, le service commun constitue l'outil juridique le plus abouti en matière de mutualisation. Il permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

C'est pourquoi, dans une volonté de poursuivre cette dynamique, la ville de Gray et la communauté de communes Val de Gray souhaitent répondre aux besoins en matière d'expertise et ainsi créer, à compter du 1^{er} octobre 2019, un service commun « DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES », en application de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales qui permet aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, de créer des services communs avec une ou plusieurs de ses communes membres.

Le service commun « DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES », sera également composé d'une cellule achats et d'une cellule marchés publics. Les missions de cette direction sont :

- ✓ Assistance et conseil juridiques auprès des élus et des services
- ✓ Contrôle préalable des actes juridiques
- ✓ Gestion des contentieux et précontentieux
- ✓ Effectuer des achats de toute nature
- ✓ Conseil et assistance aux services prescripteurs dans l'évaluation et la définition du juste besoin
- ✓ Elaboration ou participation à l'élaboration des stratégies d'achats
- ✓ Mise en œuvre des procédures de marchés publics
- ✓ Pilotage, gestion et suivi de l'exécution des marchés

A sa création, le service commun est composé de :

- ✓ 1 agent de la Communauté de communes à 100% de son temps de travail
- ✓ 1 agents de la ville de Gray transféré de plein droit à 100 % de son temps de travail

Une convention entre la Communauté de communes et la ville de Gray prévoit la mise à disposition de ces 2 agents à hauteur de 50% de son temps pour la ville de Gray. Le comité technique a été saisi pour rendre son avis lors de sa prochaine séance.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **VALIDE** la convention de création du service commun « DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES », avec la communauté de communes à compter du 1^{er} octobre 2019
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer la convention d'adhésion au service commun de la communauté de communes

CM/2019/09/15

AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES – Création de poste à temps non complet

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau actuel des emplois,

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le service Récréa' Gray emploie actuellement un agent contractuel pour l'entretien général des locaux. C'est emploi est un emploi permanent. C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil, de créer :

- ✓ un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 20h00.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ADOpte** la proposition de Monsieur le Maire
- **CREe** un poste à temps non complet d'une durée de 20h00
- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois,
- **PREVOIT** l'inscription budgétaire nécessaire au recrutement

CM/2019/09/16

AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'apprentissage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

Vu le décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

Vu le décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la saisine du comité technique,

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, propose à l'assemblée d'accepter la demande d'apprentissage de deux jeunes étudiants qui seraient affectés à la communication de la ville.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **DECIDE** le recours au contrat d'apprentissage,
- **CONCLUT** à compter du 1/10/2019, 2 contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée formation
Communication	1	Bac + 5 Manager en Marketing, communication et e-business	2 ans
Musée	1	MASTER 2 marketing et communication	1 an

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis

CM/2019/09/17

AFFAIRES CULTURELLES – Tarifs de la saison culturelle 2019/2020

Madame Marie BRETON, adjointe à la communication et aux affaires générales, propose à l'assemblée d'adopter les tarifs d'entrées aux spectacles organisés par la Ville de Gray pour la nouvelle saison culturelle, selon la grille ci-après :

	A	B	C	D	E
<u>Tarif Plein</u>					
1 ^{ère} série	25 €	15 €	15 €	5 €	
2 ^{ème} série		6 €			
<u>Tarif groupe (1)</u>					
1 ^{ère} série	22 €	14 €	14 €		
2 ^{ème} série		4 €			
<u>Tarif réduit (2)</u>					
1 ^{ère} série	15 €	8 €	8 €	2 €	
2 ^{ème} série		2 €			
<i>Pass 3 concerts week-end Mozart (7 et 8 mars)</i>					40 €
<u>Scolaires Gray</u> et élèves EDM 70		3,20 €			
<u>Scolaires Extérieurs</u>		3,50 €			
<u>Gratuit - 12 ans</u>	Oui	Oui	Oui	Non	

Tarif groupe : CE, Amicale du Personnel Val de Gray et associations regroupant au minimum 10 personnes, MGEN par adhérent sur présentation de la carte (partenariat) ;

*Tarif réduit : jeunes âgés de 12 à 18 ans, étudiants, bénéficiaires de la Carte Avantages Jeunes, personnes handicapées et demandeurs d'emplois ;
1^{ère} et 2^{ème} séries uniquement au théâtre*

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** les tarifs proposés pour la saison culturelle 2019/2020

CM/2019/09/18

AFFAIRES CULTURELLES – Subventions aux associations culturelles

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire*, donne lecture de la proposition de répartition des subventions aux associations culturelles grayloises, étudiée par la Commission Municipale Culture et Patrimoine le 21 mai 2019 d'après les dossiers complétés par les associations demanderesse. Il propose au Conseil Municipal d'accepter la répartition suivante :

Associations	Année 2019		
	Fonctionnement	Aide à projet(s)	TOTAL
Amis du muséum	350,00 €	450,00 €	800,00 €
Amis de l'orgue	700,00 €	0,00 €	700,00 €
Brass Band Sagona	500,00 €	1 000,00 €	1 500,00 €
Centre culturel espéranto	400,00 €	100,00 €	500,00 €
Chorale Sérénata	400,00 €	400,00 €	800,00 €
Contre Z'ut	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Gray-Accueil	250,00 €	250,00 €	500,00 €
Harmonie de Gray	1 000,00 €	800,00 €	1 800,00 €
La Compagnie du jeu	0,00 €	300,00 €	300,00 €
Le Foyer AFSAME	250,00 €	250,00 €	500,00 €
Musical Story	300,00 €	700,00 €	1 000,00 €
Scouts groupe St Jacques	0,00 €	100,00 €	100,00 €
Sist'M	0,00 €	150,00 €	150,00 €
Société Mycologique Val de Gray	200,00 €	0,00 €	200,00 €
Université Ouverte (ADAUO)	400,00 €	200,00 €	600,00 €
TOTAL	4 750,00 €	8 700,00 €	13 450,00 €

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la répartition des subventions ci-dessus

CM/2019/09/19

AFFAIRES CULTURELLES – Tarifs 2019 Musée Baron Martin et Bibliothèque de Gray

Madame Marie BRETON, *adjointe à la communication et aux affaires générales*, rappelle à l'assemblée qu'il convient de voter les tarifs concernant la Bibliothèque Municipale et le Musée Baron Martin. Il propose de maintenir les tarifs selon la répartition ci-après **applicables à partir du 1^{er} octobre 2019** :

Bibliothèque de Gray	Tarifs Graylois	Tarifs extérieurs
Droit d'abonnement annuel		

- Adultes	7.45	14.90
- Jeunes de moins de 15 ans	3.90	7.80
- Tarif réduit : sur présentation d'un justificatif (<i>chômeurs, bénéficiaires minima sociaux, carte CCAS Gray, personnes handicapées, titulaires carte CEZAM, retraités + 60 ans</i>)	3.90	7.80
- Carte familiale	14.80	29.60
- Tarif école (par classe)	35	40
- Pénalité de retard (par semaine après 1 ^{er} rappel)	1.00	1.00
- Pénalité pour perte de la carte de prêt informatisée de la bibliothèque (carte abonnement sous Cassiopée Evolution)	5.00	5.00
- Revente livre désherbé (à l'unité)	1.00 et 2.00	

Musée Baron Martin	Tarifs 2019
Accès aux collections permanentes pour les périodes où le musée est ouvert sans exposition temporaire	
Plein tarif	4.50
Tarif réduit : sur présentation justificatif (<i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires minima sociaux, titulaires carte CEZAM, retraités dès 60 ans, adultes en formation, guides OT et syndicats d'initiative</i>)	3.00
Tarif spécifique : sur présentation justificatif (<i>Amis Musée et Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans, personnes handicapées, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>)	1.50
Entrée Gratuite : <i>Jeunes - 12 ans, scolaires Gray, CLSH Gray, étudiants Beaux Arts, Histoire de l'art, archéologie et Arts Plastiques sur présentation carte nominative, coupon musée Baron Martin lié à la carte Avantages Jeunes, enseignants préparant visite au musée avec le service des publics du musée, accompagnateur de groupe (1 par groupe), artistes venant s'exercer au Musée, porteurs Pass musée tri national/Muséums-pass, bénévoles du musée et de la Bibliothèque de Gray, porteurs carte ICOM, patients de l'hôpital de jour. Et pour la Nuit des musées, Journées archéologiques et Journées du patrimoine</i>	GRATUIT
Tarif visiteurs en groupe (<i>Tarif /pers. pour groupes d'au moins 10 visiteurs</i>)	3.00
Tarif unique Ateliers jeune public (<i>pendant les vacances scolaires</i>)	1.50
Cafés philosophiques (<i>animés par un Amis du Musée et Bibliothèque de Gray</i>)	GRATUIT
Envoi postal :	
*Pour envoi par correspondance de catalogues, livres, documents	3.50
*Réservation pour les groupes, ce montant sera encaissé en cas d'annulation trop tardive (la visite doit être annulée dans un délai d'une semaine ouvrable avant la date retenue par le groupe ou l'organisateur pour la visite)	10.00
Catalogues d'exposition du musée, l'unité	15.00
Catalogues d'exposition du musée anciens, l'unité	5.00
Affiches d'exposition, l'unité	3.00
Accès Musée et exposition temporaire lors de chaque exposition temporaire (hors exposition exceptionnelle et estivale)	
Plein tarif	5.50
Tarif réduit : sur présentation justificatif (<i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires minima sociaux, carte CCAS Gray, titulaires carte CEZAM, retraités dès 60 ans, adultes en formation, guides OT et syndicats d'initiative</i>)	4.00
Tarif spécifique : sur présentation d'un justificatif (<i>Amis du Musée et Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans, personnes handicapées, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>)	2.50
Entrée Gratuite <i>Jeunes - 12 ans, scolaires Gray, CLSH Gray, étudiants Beaux Arts, Histoire de l'art, archéologie et Arts Plastiques sur présentation carte nominative, coupon musée Baron Martin lié à la carte Avantages Jeunes, enseignants préparant visite au musée avec le service des publics du musée, accompagnateur de groupe (1 par groupe), artistes venant s'exercer au Musée, porteurs Pass musée tri national/Muséums-pass, bénévoles du musée et de la Bibliothèque de Gray, porteurs carte ICOM, patients de l'hôpital de jour. Et pour la Nuit des musées, Journées archéologiques et Journées du patrimoine</i>	GRATUIT

Tarif visiteurs en groupe (<i>Tarif /pers. pour groupes d'au moins 10 visiteurs</i>)	4.00
Tarif unique Ateliers jeune public (<i>pendant les vacances scolaires</i>)	1.50
Cafés philosophiques (<i>animés par un Amis du Musée et Bibliothèque de Gray</i>)	GRATUIT
Autres tarifs	
Envoi postal *Pour envoi par correspondance de catalogues, livres, documents *Réservation pour les groupes, ce montant sera encaissé en cas d'annulation trop tardive (la visite doit être annulée dans le délai d'une semaine ouvrable avant la date retenue par le groupe ou l'organisateur pour la visite)	3.50 10,00
Catalogues d'exposition du musée, l'unité	15.00
Catalogues d'exposition du musée anciens, l'unité	5.00
Affiches d'exposition, l'unité	3.00
Accès au Musée et exposition temporaire lors de l'exposition estivale ou exposition exceptionnelle	
Plein tarif	6.00
Tarif réduit : sur présentation justificatif (<i>familles nombreuses, Graylois, enseignants, chômeurs, bénéficiaires minima sociaux, titulaires carte CEZAM, retraités dès 60 ans, adultes en formation</i>)	5.00
Tarif spécifique : sur présentation d'un justificatif (<i>Amis du Musée et Bibliothèque de Gray, jeunes et étudiants de 12 à 25 ans, personnes handicapées, scolaires et CLSH en visite hors Gray</i>)	2.50
Entrée Gratuite <i>Jeunes - 12 ans, scolaires Gray, CLSH Gray, étudiants Beaux Arts, Histoire de l'art, archéologie et Arts Plastiques sur présentation carte nominative, coupon musée Baron Martin lié à la carte Avantages Jeunes, enseignants préparant visite au musée avec le service des publics du musée, accompagnateur de groupe (1 par groupe), artistes venant s'exercer au Musée, porteurs Pass musée tri national/Muséums-pass, bénévoles du musée et de la Bibliothèque de Gray, porteurs carte ICOM, patients de l'hôpital de jour. Et pour la Nuit des musées, Journées archéologiques et Journées du patrimoine.</i>	GRATUIT
Tarif visiteurs en groupe (<i>Tarif /pers. pour groupes d'au moins 10 visiteurs</i>)	5.00
Tarif unique Ateliers jeune public (<i>pendant les vacances scolaires</i>)	1.50
Cafés philosophiques (<i>animés par un Amis du Musée et Bibliothèque de Gray</i>)	GRATUIT
Autres tarifs	
Envoi postal *Pour envoi par correspondance de catalogues, livres, documents *Réservation pour les groupes, ce montant sera encaissé en cas d'annulation trop tardive (la visite doit être annulée dans le délai d'une semaine ouvrable avant la date retenue par le groupe ou l'organisateur pour la visite)	3.50 10,00
Catalogues d'exposition du musée, l'unité	15,00
Catalogues d'exposition du musée anciens, l'unité	5.00
Affiches d'exposition, l'unité	3.00

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **VALIDE** cette proposition de tarifs applicables au 1^{er} octobre 2019

CM/2019/09/20

AFFAIRES SCOLAIRES – Fusion temporaire écoles maternelles Mavia - Capucins

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, rappelle à l'assemblée que lors de la tempête u 19 juin dernier, l'école maternelle Mavia, située avenue Devosges a subi d'importants dégâts occasionnant des perturbations de fonctionnement pour les enfants la dernière semaine d'école.

Afin de permettre une rentrée sereine et sécurisée, Monsieur le Maire en accord avec l'inspectrice de circonscription, Madame Giliane FERRAND, sollicite une fusion temporaire de l'école maternelle Mavia avec l'école maternelle des Capucins. Ce regroupement permet d'accueillir tous les enfants dans des conditions d'apprentissage adaptées aux besoins de différentes sections.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ENTERINE** la fusion temporaire entre les écoles maternelle Mavia et Capucins.

CM/2019/09/21

AFFAIRES SCOLAIRES – Coopérative scolaire – Crédits d'animation

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, expose à l'assemblée qu'il convient d'accorder aux coopératives scolaires les crédits nécessaires à leur fonctionnement pour 2018/2019, selon détail ci-dessous :

Subvention animation et coopérative scolaire :

- **14 € / élève classe primaire**
- **11 € / élève classe maternelle**

Groupe scolaire primaire EDMOND BOUR	2 744 €
Groupe scolaire primaire MOISE LEVY	1 330 €
Ecole maternelle JACQUES PREVERT	1 045 €
Ecole maternelle des CAPUCINS	539 €
Ecole maternelle MAVIA	561 €

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** cette répartition de la subvention

CM/2019/09/22

AFFAIRES PETITE ENFANCE – Avenant tarifs Récréa' Gray

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée qu'il convient de faire un avenant aux tarifs appliqués par Récréa' Gray et qui sont proposés en fonction de l'année scolaire.

Suite à la fermeture temporaire de l'école maternelle Mavia, une **gratuité** sur la navette bus est appliquée aux familles de l'arrêt « Avenue Devosges à maternelle des Capucins » pour une durée d'un an jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/2020.

Les autres arrêts de cette navette conservent le tarif voté lors de la séance du conseil municipal en date du 25 mars 2019.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **VALIDE** cet avenant aux tarifs appliqués pour l'année 2019-2020 (1 an)
- **APPLIQUE** la gratuité pour la navette bus de l'arrêt « Avenue Devosges à maternelle des Capucins »

CM/2019/09/23

AFFAIRES PETITE ENFANCE – Modification projet éducatif 2019

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, informe l'assemblée que suite au contrôle effectué par la CAF en juillet dernier à Récréa'Gray, il est nécessaire d'apporter un complément d'information dans le projet éducatif 2019 afin de bénéficier de toutes les prestations de service de la CAF. Aussi, il est nécessaire de mentionner l'information suivante, à la page 6, dans le paragraphe « l'accueil de loisirs d'été » : *Récréa'Gray propose pendant cette période un camp ou mini camp pour chacun des groupes.*

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **VALIDE** ce complément d'information dans le projet éducatif 2019

CM/2019/09/24

AFFAIRES SPORTIVES – Subventions OMS, associations sportives

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire, indique à l'assemblée qu'il convient de répartir le crédit de **35.000 €** inscrit à l'article 6574 du budget de l'exercice 2019 au bénéfice de l'Office Municipal des Sports (OMS), des associations sportives.

Les propositions de l'Office Municipal des Sports sont les suivantes :

ASSOCIATIONS	Année 2018	Année 2019
Aéroclub de Gray	134	121
Aïkido du val de Gray	42	49
AquaGray	138	149
Aviron Gray Saône	401	489
Badminton club du Val de Gray	669	755
Basket Val de Gray	919	981
Boule Grayloise	447	508
Boxing club Graylois	931	996
Canoë-kayak SNCG	1414	1520
Entente cycliste Gray-Arc	769	840
Cavaliers des Hauts Bois	453	415
Epée Grayloise	91	75
Espérance Arc-Gray	2414	2673
Alerte Grayloise	1635	1682
Gymnastique volontaire	890	951
Val de Gray Handball	5036	5492
Dojo Graylois	1577	1556
Karaté Val de Gray	214	375
Val de Gray lutte	357	295
Val de Gray Natation	4166	4307
Roller hockey Val de Gray	91	111
Rugby club du pays Graylois	164	143
Taekwondo Val de Gray	278	259
Tennis club de Gray	1880	1804
Amicale laïque de Gray tennis de table	475	518
Les compagnons des 3 flammes Val de Gray	1492	1514

Trival de Gray	3786	4070
Val de Gray Marathon	138	152
<i>Total clubs sportifs</i>		<i>32 800 €</i>
AS Ecole Edmond Bour		200
AS Collège Romé de l'isle		380
AS Collège Delaunay		380
AS Lycée Cournot		380
AS Lycée Fertet		380
AS Collège Saint Pierre Fourier		380
AS Lycée Saint Pierre Fourier		100
<i>Total AS scolaires</i>		<i>2 200 €</i>
<i>Total subventions 2019</i>		<i>35 000 €</i>

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** la répartition de la subvention de **35.000€** comme indiquée ci-dessus

CM/2019/09/25

AFFAIRES TECHNIQUES – Contrat pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendies par la société Gaz et Eaux

Monsieur Denis BARI, Adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité, informe l'assemblée qu'il y a lieu d'entretenir les bouches et poteaux d'incendie situés sur la commune en application de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Souhaitant conserver les équipements de lutte contre l'incendie en bon état de fonctionnement, la commune a décidé de confier ces prestations spéciales à la Société de Distribution GAZ ET EAUX pour l'entretien des poteaux et bouches d'incendie communaux. Le montant annuel est de **5 328 €** (111 unités x 48 €)

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** le contrat pour l'entretien des bouches et poteaux d'incendie avec la Société GAZ ET EAUX pour un coût annuel de 5 328 €

CM/2019/09/26

AFFAIRES DIVERSES – Rapports annuels 2018 eau et assainissement

Monsieur Denis BARI, adjoint à l'urbanisme et aux travaux, expose au Conseil Municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du territoire de la Communauté de Communes Val de Gray.

L'avis de l'assemblée est sollicité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **ADOPTE** les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif 2018 sur le territoire de la Communauté de Communes Val de Gray

Questions diverses

Travaux avenue Maréchal Lyautey :

Ch. Devaux demande ce qu'il en est des travaux dans cette avenue car il y a des fils qui dépassent des poteaux...

D. Bari explique que ces travaux sont complexes et qu'il est impossible de donner un délai de fin. Il indique qu'un arrêté de circulation sera effectif dès le 30 septembre ce qui permettra d'enlever les anciens poteaux. Il espère un mieux d'ici fin octobre.

Ch. Laurençot rassure l'assemblée en disant qu'un système d'alternat sera mis en place et que du coup l'avenue Lyautey ne sera pas bloquée comme cela a déjà pu être le cas. Il dit être sage et estime que la fin des travaux sera plutôt effectivement à la mi-novembre.

Calendrier des conseils municipaux 2020 :

M. Paquis voudrait connaître la date des séances municipales pour l'année prochaine.

Ch. Laurençot lui propose un conseil fin janvier pour le vote du débat d'orientation budgétaire et laisse à la nouvelle équipe municipale le vote du compte administratif et du budget primitif.

Réunions de quartiers :

M. Breton rappelle les 4 réunions de quartiers organisées lundi 30 septembre, mercredi 2 octobre, lundi 7 et mardi 8 octobre.

Situation pompiers de Gray :

Ch. Laurençot souhaite avec l'appui de tout le conseil municipal alerter les services de l'Etat sur les conditions de travail des pompiers de Gray., aujourd'hui à flux tendu.

JC Gulot demande si c'est un déficit de pompiers professionnels.

Ch. Laurençot répond par l'affirmative et que les centres de Haute-Saône sont impactés.

M. Breton rajoute que l'idée est de montrer que tous les habitants de Gray leur apporte un soutien général.

Ch. Laurençot réitère également son soutien à la DGFIP actuellement en difficulté aussi.

La séance est levée à 20h00